



**Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE**

**Compte - rendu de la CAPL du 13/11/2018
Liste d'aptitude de B en A année 2019**

DE PLUS EN PLUS DE SELECTIVITE !!!

FO DGFIP a dénoncé la baisse drastique du volume de promotions depuis 2017 et a demandé que la direction locale retienne a minima le même nombre de candidats classés « excellents » que l'an passé (2 candidats classés et 1 promu). En réponse, la Direction a précisé que les potentialités maximum données par la DG pour la Moselle étaient de 1 pour 2019 et a répondu favorablement à notre demande d'inscrire 2 agents en « Excellent ». **En réponse à la déclaration liminaire de FO (au verso),** l'administration a rappelé l'extrême sélectivité de ce mode d'accession au cadre A (2,7% des candidats ont été promus au niveau national pour 2018).

FO-DGFIP a également :

- dénoncé la forte baisse nationale des promotions de B en A prévues au titre de 2019 **(84 potentialités pour 2019, contre 100 en 2018 et 137 en 2017)**
- fait le constat d'un nombre significatif d'agents ayant renoncé à se présenter (11 en Moselle au titre de 2018).

20 nouvelles candidatures ont été enregistrées cette année et la Direction a organisé pour ces candidats une réunion d'information le 12/10/2018 .

Pour évaluer le « **potentiel** » de chaque candidat, la Direction a retenu les critères suivants :

- l'avis du chef de service, très favorable (sinon rien)
- l'aptitude à exercer dans le corps supérieur (avis donné dans le compte-rendu de l'entretien professionnel -**nouveauté du CREP 2018**), postulat de départ ;
- la cotation de 16 sur plusieurs années, **nouveauté 2018** correspondant à une valeur chiffrée annuelle unique ressortant d'une formule intégrant les 4 items (connaissances professionnelles, compétences personnelles, implication professionnelle et sens du service public) et la détermination du nombre de cotations par niveau de cotation (insuffisant- moyen, bon, très bon, excellent) suite à la fin de la note chiffrée.
- la mobilité fonctionnelle et géographique (indispensable) ;
- le parcours professionnel (les acquis + la diversité des missions exercées) ;
- la présentation aux épreuves d'un concours A, démontrant la volonté du candidat.

Face à des dossiers de candidature, objectivement excellents, l'administration a eu cette réponse : « **la participation aux concours est vivement encouragée.** »...Tout cela pour aboutir à un classement qui n'est que la conséquence des restrictions budgétaires à la DGFIP.

Résultats de la CAPL pour la MOSELLE :

- 2 agents classés « excellents » au lieu de 1 sur le projet de la direction

1/ GUENOT Maryline	SIE THIONVILLE
2/ PULKOWSKI Valérie	Trésorerie METZ-AMENDES

- 1 agent classé « très bon ».en CAPL

BEUGNETTE Emmanuel	PCRP
--------------------	------